

# TALENT DAY – EFREI PARIS

## AMÉNAGEMENT DES STANDS

### STAND STANDARD

Il s'agit du stand standard pour les entreprises participantes. Ce stand offre un espace de deux tables et quatre chaises.

### STAND SPECIAL PARTENAIRE

Il s'agit du stand réservé aux partenaires d' Efrei Paris. Ce stand offre un espace de trois tables et six chaises.

Chaque entreprise aura son logo, un bref descriptif de son activité et des exemples de missions, dans un livret destiné aux étudiants.

Un déjeuner et un cocktail dinatoire sont offerts pour chaque participant inscrit préalablement.

## REGLEMENT GENERAL

Au vue des restrictions d'espaces, seront acceptés **UNIQUEMENT** les kakemonos afin d'identifier votre entreprise.

L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation, dérangeaient les exposants voisins ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis.

Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que tout spectacle d'animation ou attraction, doivent être soumis à l'agrément de l'organisateur, qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les exposants ne dégarnissent pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation.

## LIVRAISON ET RETRAIT DU MATÉRIEL

Les matériels, identifiable (nom de l'entreprise visible) devra être livrés la veille de l'événement, aux heures d'ouvertures de l'école, à savoir 9h00 - 18h00.

Le montage et le démontage des stands devront s'effectuer impérativement aux dates et heures prévues. Au cas où un exposant n'aurait pas entièrement libéré son stand à l'heure fixée, l'organisateur décline toute responsabilité pour le matériel entreposé.

**Aucun véhicule** ne sera autorisé à pénétrer à l'intérieur de l'école, le jour de l'évènement. Les exposants devront laisser leurs véhicules aux abords des portes. Ils se muniront, si nécessaire, de chariots ou transpalettes. Le stationnement devant les portes est en outre interdit.

## STOCKAGE DES EMBALLAGES

Pour des raisons de sécurité, aucun stockage n'est autorisé dans le hall d'accueil de l'école. Les exposants devront obligatoirement prévoir leur enlèvement avant l'ouverture de la manifestation, à savoir 9h00.

## BADGES EXPOSANTS

Les exposants n'auront accès à l'exposition que munis de badges, à retirer le jour J, à l'accueil entreprise, qui se situera dans le hall d'accueil du campus.

## REGLEMENT DE SECURITE

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les normes de sécurité imposées par les pouvoirs publics et par l'organisateur, sous peine de se voir refuser l'ouverture de leur stand ou de devoir apporter des modifications de dernière heure pour se conformer au règlement.

## RESPONSABILITES ET ASSURANCE

L'exposant est tenu de contracter une assurance de « Responsabilité Civile ». Cette assurance devra garantir les exposants contre les conséquences pécuniaires de la « Responsabilité Civile » pouvant leur incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers du fait de leurs activités, de leurs préposés et de leurs matériels, au cours de leur participation au salon ou à l'exposition. Il s'engage à maintenir une couverture suffisante de sa responsabilité pendant toute la durée du salon.

L'exposant et ses assureurs renoncent à tous recours contre l'organisateur, son personnel et ses assureurs, du fait de tout préjudice direct ou indirect.

La participation de l'exposant au salon implique également qu'il soit à jour au regard des charges sociales, fiscales et de la législation du travail pour le personnel qu'il recrute, rémunère et emploie à cette occasion.